



La section syndicale d'assistantes maternelles de l'union locale CGT Bagnolet-Les Lilas se mobilise :

L'allocation départementale pour l'accueil du jeune enfant (Adaje) est supprimée

Dans le silence le plus total, le conseil départemental a décidé de supprimer l'Adaje pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2019.

Cette allocation était attribuée depuis septembre 2008 aux familles employant une assistante maternelle agréée. Elle pouvait se monter à 50 €, 70 € ou 120 €.

C'est grâce à l'Adaje que beaucoup de familles pouvaient se permettre d'employer une assistante maternelle. Leur reste à charge risque de devenir insoutenable. Ce sont les foyers modestes qui seront le plus pénalisés.

Pour les assistantes maternelles, cela risque fort d'avoir une répercussion sur leurs tarifs et leur facilité à trouver un emploi. Rappelons que le tarif minimum, multiplié par trois enfants, ne fait pas un smic horaire. L'Adaje attribuée aux familles permet aux assistantes maternelles de pratiquer des tarifs qui leur garantissent un salaire plus correct compte tenu de leur soixantaine d'heures hebdomadaires.

Témoignage d'une assistante maternelle : « Le coût de la vie augmente et on a de plus en plus de mal à trouver des contrats. Je voudrais augmenter mon tarif horaire de 5 centimes en septembre. Mais j'hésite, car si les parents n'ont pas d'aide, ça ne va pas être possible. »

C'est inadmissible !

Nous demandons le rétablissement immédiat de l'Adaje !

Pour le rétablissement immédiat de l'Adaje !

NON - PRÉNOM	E-MAIL	ADRESSE POSTALE TÉLÉPHONE	SIGNATURE